



Cher Concurrent/Pilote,

Dans le cadre du **Championnat d'Europe de Rallycross de la FIA**, c'est la FIA qui gère votre inscription. Ainsi, nous souhaiterions attirer votre attention sur le fait que toute nouvelle information et/ou modification concernant votre inscription doit être communiquée au Département Off-Road de la FIA.

Par ailleurs, afin de clarifier la procédure d'inscription, vous trouverez ci-après quelques points essentiels que vous devrez observer:

ENGAGEMENTS

- ✓ Toute demande d'engagement au Championnat ou à une Compétition du Championnat doit être soumise à la FIA via un formulaire d'inscription en ligne, disponible sur le lien suivant:
EuroRX (Catégories SuperCar, TouringCar & Super1600): <http://registrations.fia.com/europeanrx>
- ✓ Tout engagement non-soumis en ligne et/ou soumis après la date de clôture des inscriptions fixée pour la Compétition en question sera refusé.
- ✓ Identification:
 1. Si vous ne vous êtes jamais inscrit(e) en ligne à une compétition du Championnat du Monde ou d'Europe de Rallycross par le passé, merci de demander un mot de passe (cliquer sur "request a password").
 2. Si vous vous êtes déjà inscrit(e) en ligne à au moins une compétition du Championnat du Monde ou d'Europe de Rallycross par le passé, mais que :
 - vous avez changé d'adresse email → merci de suivre la procédure n°1 décrite ci-avant.
 - vous avez oublié votre mot de passe → merci de cliquer sur "Forgot password" afin de le réinitialiser.
 - Si vous n'avez ni changé votre adresse email, ni oublié votre mot de passe → merci d'utiliser le mot de passe qui vous a été transmis précédemment.
- ✓ Pilotes et Concurrents admis:
 - **SuperCar** (*uniquement*)
 - Les Pilotes et les Concurrents doivent être titulaires de Licences **Internationales** de Pilote/Concurrent de **Degré C minimum en cours de validité** ainsi que des autorisations (visas) nécessaires délivrées par leur ASN affiliée à la FIA. **Tout pilote titulaire d'une licence d'un degré autre que A, B ou C ne sera pas autorisé à participer au Championnat**, à moins que celui-ci/celle-ci demande un changement de degré auprès de son ASN et fournisse une copie de sa nouvelle licence au Département Off-Road de la FIA avant la date limite. Le nom du Pilote figurant sur les listes des engagés sera le nom de la personne déclarée sur la licence.
 - Chaque Concurrent doit être titulaire d'une Licence **Internationale en cours de validité** délivrée par son ASN affiliée à la FIA. Le nom du Concurrent figurant sur les listes des engagés sera le nom de l'entité ou de la personne déclarée sur la licence.



• TouringCar & Super1600

- Les Pilotes et les Concurrents doivent être titulaires de Licences **Internationales** de Pilote/Concurrent (Licences Internationales de **Degré D minimum en cours de validité** et des autorisations (visas) nécessaires délivrées par leur ASN affiliée à la FIA. **Tout pilote titulaire d'une licence d'un degré autre que A, B, C ou D ne sera pas autorisé à participer au Championnat**, à moins que celui-ci/celle-ci demande un changement de degré auprès de son ASN et fournisse une copie de sa nouvelle licence au Département OffRoad de la FIA avant la date limite. Le nom du Pilote figurant sur les listes des engagés sera le nom de la personne déclarée sur la licence.
 - Chaque Concurrent doit être titulaire d'une Licence **Internationale en cours de validité** délivrée par son ASN affiliée à la FIA. Le nom du Concurrent figurant sur les listes des engagés sera le nom de l'entité ou de la personne déclarée sur la licence.
- ✓ Après avoir soumis une inscription en ligne, le Concurrent et/ou Pilote doi(ven)t fournir:
- les copies des licences Pilote et Concurrent,
 - une copie du formulaire d'inscription dûment signé (qui devra être également envoyé par voie postale)
 - le droit d'engagement à l'ordre de la FIA (pour chaque paiement par transfert bancaire, merci de ne pas oublier de joindre une preuve de paiement délivrée par votre banque).

→ **Seuls les dossiers respectant les conditions susmentionnées, et complets, seront pris en considération.**

FORFAITS

2

- ✓ Il est de votre responsabilité d'informer la FIA d'un forfait pour une compétition.
- ✓ Dès que la FIA aura publié la liste des engagés, les droits d'engagement restent dus et il ne sera plus procédé à aucun remboursement des droits d'engagement aux Pilotes qui déclareraient forfait pour le Championnat ou pour la Compétition à laquelle ils se seraient engagés.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

→ **BOITIER DE CONTRÔLE MOTEUR (ECU)**

Un logiciel ECU homologué **n'est pas** obligatoire en Championnat d'Europe de Rallycross (pour toutes les catégories).

Cependant, ce logiciel ECU homologué est obligatoire en Championnat du Monde de Rallycross (voir Articles 10.5 et 10.6 du Règlement Sportif 2016 du Championnat du Monde de Rallycross). Cela implique que les Pilotes de SuperCar s'engageant à une compétition, même une seule, du Championnat du Monde de Rallycross devront disposer d'un logiciel ECU homologué. Les Pilotes qui ne seront pas équipés de ce logiciel ECU homologué ne seront pas autorisés à participer au Championnat du Monde de Rallycross.

Dans l'intervalle, si vous désirez plus amples précisions, n'hésitez pas à me contacter à l'adresse suivante: nlamrani@fia.com

Meilleures salutations,
Le Dept. Off-Road de la FIA



2016 FIA EUROPEAN RALLYCROSS CHAMPIONSHIP FOR SUPERCARS



Conformément à l'article 9.4 du Règlement Sportif du Championnat d'Europe de Rallycross de la FIA 2016, les demandes d'inscriptions au Championnat doivent être soumises à la FIA en respectant les conditions suivantes:

- Engagements permanents
 - La date de clôture pour s'engager à toutes les Compétitions du Championnat est fixée au **17 Mars 2016** (minuit, heure suisse);
 - Le droit d'engagement par Pilote pour toutes les Compétitions du Championnat s'élève à **£5'300** en SuperCar (paiement unique).
- Engagements non-permanents
 - Les candidatures de participation à une seule Compétition ou Compétition par Compétition doivent être soumises à la FIA au plus tard **21 jours** avant la Compétition concernée (voir tableau ci-après);
 - Le droit d'engagement par Pilote pour une Compétition du Championnat s'élève à **£1'100** en SuperCar.
 - Dans le cas où le nombre de demandes d'inscription complètes et reçues dans les délais serait supérieur au nombre maximum d'engagements fixé pour la Compétition en question (voir tableau ci-après), les engagements seront sélectionnés selon les critères fixés à l'Article 9.6 du Règlement Sportif du Championnat d'Europe de Rallycross.

COMPETITIONS		LIMITATIONS DES ENGAGEMENTS	CLÔTURE DES ENGAGEMENTS
-	Saison complète	-	17 Mars 2016
13-15 Mai 2016	Rallycross de Belgique	25*	21 Avril 2016
10-12 Juin 2016	Rallycross de Norvège	25*	19 Mai 2016
01-03 Juillet 2016	Rallycross de Suède	25*	09 Juin 2016
16-18 Sept. 2016	Rallycross d'Espagne	25*	25 Août 2016
30 Sept.-02 Oct. 2016	Rallycross de Lettonie	25*	08 Sept. 2016

* Limitation pouvant être augmentée à 30 si le nombre total d'engagements en SuperCar Monde à la date de clôture des inscriptions est égal ou inférieur à 20.

Nb1 : Toutes les limitations susmentionnées concernent uniquement la catégorie SuperCar Europe.

Nb2 : Toutes les dates de clôture tombent un jeudi (minuit, heure suisse).



2016 FIA EUROPEAN RALLYCROSS CHAMPIONSHIP FOR TOURINGCARS



Conformément à l'article 9.4 du Règlement Sportif du Championnat d'Europe de Rallycross de la FIA 2016, les demandes d'inscriptions au Championnat doivent être soumises à la FIA en respectant les conditions suivantes:

- Engagements permanents
 - La date de clôture pour s'engager à toutes les Compétitions du Championnat est fixée au **17 Mars 2016** (minuit, heure suisse);
 - Le droit d'engagement par Pilote pour toutes les Compétitions du Championnat s'élève à **£1'800** en TouringCar (paiement unique).
- Engagements non-permanents
 - Les candidatures de participation à une seule Compétition ou Compétition par Compétition doivent être soumises à la FIA au plus tard **21 jours** avant la Compétition concernée (*voir tableau ci-après*);
 - Le droit d'engagement par Pilote pour une Compétition du Championnat s'élève à **£400** en TouringCar.
 - Dans le cas où le nombre de demandes d'inscription complètes et reçues dans les délais serait supérieur au nombre maximum d'engagements fixé pour la Compétition en question (*voir tableau ci-après*), les engagements seront sélectionnés selon les critères fixés à l'Article 9.6 du Règlement Sportif du Championnat d'Europe de Rallycross.

COMPETITIONS		LIMITATIONS DES ENGAGEMENTS	CLÔTURE DES ENGAGEMENTS
-	Saison complète	-	17 Mars 2016
13-15 Mai 2016	Rallycross de Belgique	40	21 Avril 2016
10-12 Juin 2016	Rallycross de Norvège	40	19 Mai 2016
01-03 Juillet 2016	Rallycross de Suède	25	09 Juin 2016
30 Sept.-02 Oct. 2016	Rallycross de Lettonie	40	08 Sept. 2016
14-16 Oct. 2016	Rallycross d'Allemagne	20	22 Sept. 2016

Nb1 : Toutes les limitations susmentionnées concernent uniquement la catégorie TouringCar.

Nb2 : Toutes les dates de clôture tombent un jeudi (minuit, heure suisse).



2016 FIA EUROPEAN RALLYCROSS CHAMPIONSHIP FOR SUPER1600



Conformément à l'article 9.4 du Règlement Sportif du Championnat d'Europe de Rallycross de la FIA 2016, les demandes d'inscriptions au Championnat doivent être soumises à la FIA en respectant les conditions suivantes:

- Engagements permanents
 - La date de clôture pour s'engager à toutes les Compétitions du Championnat est fixée au **17 Mars 2016** (minuit, heure suisse);
 - Le droit d'engagement par Pilote pour toutes les Compétitions du Championnat s'élève à **£2'200** en Super1600 (paiement unique).
- Engagements non-permanents
 - Les candidatures de participation à une seule Compétition ou Compétition par Compétition doivent être soumises à la FIA au plus tard **21 jours** avant la Compétition concernée (voir tableau ci-après);
 - Le droit d'engagement par Pilote pour une Compétition du Championnat s'élève à **£400** en Super1600.
 - Dans le cas où le nombre de demandes d'inscription complètes et reçues dans les délais serait supérieur au nombre maximum d'engagements fixé pour la Compétition en question (voir tableau ci-après), les engagements seront sélectionnés selon les critères fixés à l'Article 9.6 du Règlement Sportif du Championnat d'Europe de Rallycross.

COMPETITIONS

-	Saison complète	-
15-17 Avril 2016	Rallycross du Portugal	40
27-29 Mai 2016	Rallycross de Grande-Bretagne	40
01-03 Juillet 2016	Rallycross de Suède	25
02-04 Sept. 2016	Rallycross de France	35
16-18 Sept. 2016	Rallycross d'Espagne	40
14-16 Oct. 2016	Rallycross d'Allemagne	20

LIMITATIONS DES ENGAGEMENTS

17 Mars 2016
24 Mars 2016
05 Mai 2016
09 Juin 2016
11 Août 2016
25 Août 2016
22 Sept. 2016

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS

Nb1 : Toutes les limitations susmentionnées concernent uniquement la catégorie Super1600.

Nb2 : Toutes les dates de clôture tombent un jeudi (minuit, heure suisse).



ENTRIES LIMITATIONS AND SHAKEDOWN REQUIREMENTS



D'entente avec le promoteur du Championnat et la FIA, un organisateur peut fixer un nombre maximum d'engagements dans toute catégorie ou pour la Compétition, à condition que cette limitation soit communiquée à l'ouverture des inscriptions et inscrite dans le Règlement Particulier.

Dans le cas où le nombre de demandes d'inscription complètes et reçues dans les délais serait supérieur au nombre maximum d'engagements fixé pour la Compétition en question (*voir tableau ci-après*), les engagements seront retenus et validés selon l'ordre de priorités suivant :

- **WorldRX** (SuperCar) → *Cf. Article 9.7 du Règlement Sportif du Championnat du Monde de Rallycross*

Priorité 1 : les Pilotes ayant participé à l'intégralité des Compétitions du Championnat du Monde ou d'un Championnat d'Europe de Rallycross de l'année précédente;

Priorité 2 (*applicable dès la seconde Compétition du Championnat*) : les Pilotes ayant marqué au moins un point dans une Compétition précédente du Championnat;

Priorité 3 : les Pilotes ayant obtenu des résultats significatifs dans quelque Championnat de la FIA ou série internationale approuvée par la FIA (*à l'appréciation du Comité du Championnat*);

Priorité 4 : engagement proposé par le Promoteur du Championnat en tant que «Wild Card» (*à l'appréciation du Comité du Championnat*);

Priorité 5 : tous les autres engagements seront sélectionnés en fonction de leur ordre d'arrivée au secrétariat de la FIA.

- **EuroRX** (SuperCar, TouringCar & Super1600) → *Cf. Article 9.6 du Règlement Sportif du Championnat d'Europe de Rallycross*

Priorité 1 : Pilotes engagés dans le Championnat en tant que Pilotes permanents;

Priorité 2 : Pilotes non-permanents ayant marqué le plus grand nombre de points au Championnat lors de précédentes Compétitions de la saison en cours;

Priorité 3 : Pilotes non-permanents ayant pris part à de précédentes Compétitions de la saison en cours;

Priorité 4 : tous les autres engagements seront sélectionnés en fonction de leur ordre d'arrivée au secrétariat de la FIA.



ENTRIES LIMITATIONS AND SHAKEDOWN REQUIREMENTS

DATE	COMPETITION	LIMITATIONS DES ENGAGEMENTS PAR CHAMPIONNAT & CATEGORIE				SHAKEDOWN
		SuperCar 'Monde'	SuperCar 'Europe'	TouringCar	Super 1600	
15-17 Avril	Rallycross du Portugal	40			40	
06-08 Mai	Rallycross d'Hockenheim	25				
13-15 Mai	Rallycross de Belgique	25	25 *	40		
27-29 Mai	Rallycross de Grande-Bretagne	30			40	
10-12 Juin	Rallycross de Norvège	25	25 *	40		
01-03 Juillet	Rallycross de Suède	25	25 *	25	25	
05-07 Août	Rallycross du Canada	40				Shakedown
02-04 Sept.	Rallycross de France	40			35	
16-18 Sept.	Rallycross d'Espagne	25	25 *		40	
30 Sept.-02 Oct.	Rallycross de Lettonie	25	25 *	40		
14-16 Oct.	Rallycross d'Allemagne	25		20	20	
25-27 Nov.	Rallycross d'Argentine	40				Shakedown

* Limitation pouvant être augmentée à 30 si le nombre total d'engagements en SuperCar Monde à la date de clôture des inscriptions est égal ou inférieur à 20.